

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2000

ELEMENTS REMIS AUX ACTIONNAIRES

S G B C I

JUIN 2000



SOCIETE GENERALE DE BANQUES
EN COTE D'IVOIRE
SGBCI

Société Anonyme au capital de 15.333.335.000 de francs CFA
Siège Social : 5 & 7, Avenue Joseph Anoma
01 BP 1355 ABIDJAN 01 République de Côte d'Ivoire
RC 2641 ABIDJAN

ORDRE DU JOUR
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU VENDREDI 30 JUIN 2000

- 1- Rapport de gestion du Conseil sur l'exercice clos le 31 Décembre 1999,
- 2- Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice,
- 3- Approbation du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article 440 et suivants de l'Acte Uniforme relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE,
- 4- Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1999,
- 5- Affectation des résultats,
- 6- Quitus et décharge de leur gestion aux membres du Conseil d'administration et aux Commissaires aux comptes. Quitus définitif et entier à un ancien administrateur,
- 7- Renouvellement des mandats de trois administrateurs,
- 8- Ratification de la cooptation de trois nouveaux administrateurs en remplacement d'administrateurs démissionnaires,
- 9- Questions diverses.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2000

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous présenter, conformément à nos statuts, notre rapport sur l'activité de la banque et soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 1999.

L'environnement international a été marqué, en 1999, par un apaisement des remous sur les marchés financiers et une reprise de la croissance mondiale, facilitée par l'atténuation des tensions provoquées lors de la crise financière en Asie: Il a également enregistré l'avènement de l'euro auquel le franc CFA est désormais arrimé.

En Côte d'Ivoire, le contexte politique troublé n'a pas favorisé l'économie dont le fort ralentissement s'est accentué au cours du deuxième semestre.

Les mauvais résultats enregistrés au niveau des deux principales productions de rente : - 49 % pour le café et - 14 % pour le cacao, en volumes ont provoqué une chute de l'ordre de 30 % des revenus de la filière et une baisse de 13 % de la production agricole d'exportation.

Plus globalement, en 1999 :

- le secteur primaire accuse un recul de 5 % de sa production,
- l'indice de la production industrielle (IPI), hors extraction, a progressé de 3,1 % contre respectivement 13,8 % et 13,6 % en 1998 et 1997,
- l'indicateur composite du BTP affiche une progression de 13,6 % grâce à la production des sables et graviers : + 25 % et de ciment : + 5,1 %. Sachant que plus de 80 % de l'activité du secteur est représentée par les investissements publics qui reculent en 1999, on peut tabler sur une hausse de 5 % du chiffre d'affaires de ce secteur,
- l'activité du tertiaire s'est ralentie parallèlement à la baisse des revenus des cultures de rente. La croissance de ce secteur est évaluée à 3,5 % (transports : 2 %, commerce : 5,3 %, autres services : 2,5 %).
- la diminution des crédits à l'économie a déclenché une décroissance de la masse monétaire et un ralentissement de la circulation de la monnaie.

Au total, la croissance est restée légèrement positive en 1999 : 1,5 %, pour une inflation de l'ordre de 1,6 %. Quant aux perspectives pour 2000, les hypothèses tiennent dans une fourchette de 0 à 2 %.

Au centre de cette détérioration de l'économie, la dégradation des finances publiques qui s'est poursuivie et aggravée en 1999 avec le gel, en début d'année, des appuis budgétaires extérieurs face à un endettement toujours très élevé : 110 % du PIB. Dépenses publiques insuffisamment maîtrisées, absence de réformes substantielles dans le domaine de la gouvernance, retard dans certaines privatisations, ont notamment motivé cette décision des bailleurs de fonds internationaux de suspendre le programme d'ajustement structurel en cours, dans sa 2^{ème} année de réalisation, et donc les perspectives de réduction de la dette publique sur lequel il devait déboucher.

Quelques données résument la difficulté de la situation des finances publiques à fin 1999 :

- le déficit global est estimé à 197 Mds de FCFA, soit 3 % du PIB,
- s'y ajoutent 131 Mds de FCFA (2 % du PIB) de dépenses engagées non ordonnancées (DENO),
- les arriérés intérieurs ont atteint 283 Mds de FCFA,
- le passif total de l'Etat pesant sur le budget 2000 (encours des DENO, arriérés 1999 et ceux certifiés par l'audit des arriérés intérieurs) s'établit à 484 Mds de FCFA, soit plus de 7 % du PIB.

x
x x

Déjà très largement réalisé, le programme des privatisations a peu évolué quant aux grands dossiers : celle de la SIR notamment a été suspendue après que des offres financières jugées insuffisantes aient conduit à un audit destiné à clarifier les données chiffrées de la société.

x
x x

Dans le domaine agricole, et sous la pression de l'effondrement des cours du cacao, la libéralisation de la filière qui devait intervenir le 1^{er} Octobre 1999 a été anticipée et est entrée en vigueur le 12 Août 1999.

Dès l'ouverture de la campagne, les cours ont poursuivi leur chute sur le marché à terme de Londres.

Les cours affichés depuis début Novembre 1999 ont oscillé entre 530 et 600 £ contre 1.000 £ pour le quatrième trimestre 1998.

Les raisons de la crise sont appréciées différemment selon les intervenants :

- pour certains, l'offre est excédentaire depuis deux ou trois campagnes et la demande reste atone en raison de sa contraction à 6 mois de stocks et de la concentration des acheteurs finaux (80 % du marché entre 5 industriels),
- pour les autorités ivoiriennes et les producteurs, il s'agit de la conséquence directe de la libéralisation de la filière qui a transformé le marché en un immense « marché spot ».
- enfin rappelons la décision de l'Union Européenne qui a autorisé d'inclure 5 % de graisses végétales dans le chocolat. Cette disposition entraînerait une chute de la demande mondiale de l'ordre de 200.000 tonnes par an.

Les producteurs, face à cette chute importante des prix, ont marqué vivement et à plusieurs reprises leur mécontentement, déclenchant plusieurs grèves successives qui ont perturbé les livraisons aux exportateurs entre le 20 Novembre et le 15 Décembre 1999.

D'autre part la concentration des acheteurs s'est encore accentuée. Les opérations sont menées par une quinzaine d'acteurs pour 51 agréments octroyés. Durement éprouvées par les défaillances des acheteurs marginaux, les banques s'en tiennent désormais aux maisons de réputation et solvabilité établies.

Côté café, dont la filière a été libéralisée l'an passé, la CAISTAB prévoit une récolte de 268.000 tonnes contre 131.000 tonnes en 1998/99.

Quant au coton, avec près de 400.000 tonnes, la campagne devrait représenter un nouveau record et porter la Côte d'Ivoire au 2^{ème} rang des producteurs africains après le Mali (500.000 tonnes).

x
x x

A ce tableau, il faudrait ajouter une très forte aggravation de la tension politique à l'approche des échéances électorales de l'an 2000.

C'est dans ce contexte, le 24 Décembre 1999, à partir d'une revendication non satisfaite de certaines unités de l'armée ayant participé à une force d'interposition multinationale en Afrique, que

L'objectif du gouvernement de transition rapidement formé par le Président GUEI et regroupant toutes les composantes politiques consiste, au-delà de la sécurité des biens et des personnes, à restaurer l'Etat de Droit et à créer les conditions nécessaires à l'organisation rapide d'élections transparentes. La réalisation de cet objectif est d'autant plus importante que si l'attitude du FMI vis-à-vis des nouvelles autorités est tout à fait à la coopération, la reprise de l'aide financière internationale, essentielle à la relance à court terme de l'économie passe, entre autres éléments, par le rétablissement d'un gouvernement démocratiquement élu.

x
x x

Du côté de l'activité bancaire, la poursuite de l'effritement des cours du cacao et, plus généralement, le ralentissement de la croissance économique accentuée par le quasi gel, depuis Mars 1999, des relations financières avec les bailleurs de fonds ont conduit à la mise en attente de nombreux projets d'investissements envisagés fin 1998.

En dépit de ce contexte économique contrasté et de nos difficultés passagères de fonctionnement, nos résultats attestent d'une amélioration encourageante de notre performance.

Nos dépôts et emplois restent aussi bien orientés que l'ensemble du marché où nous maintenons nos parts, de l'ordre de 30 %, et notre position de 1^{ère} banque.

Le recul des encours de crédits et la baisse de marges liée à une meilleure liquidité ont certes pesé sur la marge d'intermédiation (- 16 %) mais celle-ci a été assez largement compensée par la progression des commissions de services (+ 11,8 %). La baisse du produit net bancaire a pu être ainsi limitée à 7 %.

Les frais généraux : 21,0 Mds de FCFA, malgré l'influence des surcoûts dus à la bascule informatique et à l'élévation incontournable de nos amortissements : + 12 %, s'inscrivent en baisse de près de 4 % par rapport à 1998. Celle-ci est le résultat tant de notre gestion très serrée que de l'impact du plan de départ organisé en 1998, bien que nous ayons dû, durant le second semestre, porter notre effectif de 925 à 1053 personnes, principalement sous forme de Contrat à Durée Déterminée, pour tenir compte de la montée en puissance des nouveaux métiers : monétique et Western Union et nous assister dans la normalisation de nos perturbations informatiques.

Enfin, et si le résultat brut d'exploitation : 21 Mds de FCFA, enregistre une baisse de 7,6 %, celle-ci est largement compensée par l'évolution de nos risques à provisionner. La banque retire là le bénéfice de la politique d'assainissement de son portefeuille menée au cours de ces derniers exercices et de la sélectivité accrue de ses interventions.

Les provisions nettes pour risques commerciaux se sont établies à 10,2 Mds de FCFA contre 20,6 Mds de FCFA l'an passé auxquelles s'est ajoutée une perte exceptionnelle de 3,8 Mds de FCFA liée au contrôle fiscal dont la banque a fait l'objet fin 1998.

Le résultat net ressort donc très sensiblement amélioré à 5,9 Mds de FCFA contre 2,8 Mds de FCFA en 1998.

Il est d'autant plus encourageant, qu'en ce qui nous concerne, la migration de notre système principal d'information vers le progiciel DELTA-BANK, compatible An 2000, intervenue le 23 Août 1999, a généré de notables perturbations dans le service à la clientèle et les comptes. L'ampleur du changement (portant sur l'ensemble des composantes du système : progiciel, équipements et système de télécommunication) et la volumétrie importante de nos opérations transférées vers un produit encore perfectible dans certaines de ses fonctionnalités en sont à l'origine. La mobilisation de l'ensemble de nos compétences, fortement épaulées par les équipes dépêchées par le Groupe SOCIETE GENERALE, a permis de restaurer progressivement le service à la clientèle et le fonctionnement interne de notre établissement.

Au total, l'exercice écoulé constitue un exercice de transition pour notre banque consacré, comme le sera également celui de 2000, à la mise en oeuvre d'un plan d'action déterminé dont les choix sont axés sur la restauration de la rentabilité, la remise à niveau administrative et informatique et le développement sélectif en direction d'opérations commerciales saines et de services, tels la monétique, répondant aux attentes de notre clientèle d'entreprises et de particuliers.

L'ensemble de nos ratios de gestion, notamment notre ratio d'exploitation de 48,6 %, évoluent favorablement et augurent bien tant de notre performance progressivement restaurée que de notre capacité à affronter le durcissement d'un marché plus difficile et fortement concurrentiel.

C'est dans ce souci que nous vous proposons, cette année, après dotation réglementaire de 15 % à la réserve légale et spéciale, soit 0,89 Md de FCFA, à la fois de reprendre le cours du service d'un dividende en distribuant 30 %, soit 1,53 Mds de FCFA du bénéfice disponible de l'année de 5,08 Mds de FCFA mais aussi d'affecter le solde, soit 3,55 Mds de FCFA, au report à nouveau. Le renforcement important de nos fonds propres qui en résulterait serait, nous en sommes convaincus, tout à fait adapté aux exigences nouvelles du contexte dans lequel nous opérons :

- un dispositif prudentiel renforcé, effectif au 1^{er} Janvier 2000, se traduisant notamment par le doublement à 8 % contre 4 % précédemment de la nécessaire couverture des crédits par les fonds propres et des exigences fortes en termes de ressources permanentes et de liquidité,
- le ralentissement économique que nous connaissons, qui constitue logiquement un facteur de fragilisation de notre portefeuille aussi bien surveillé soit-il,
- les investissements en cours dans des technologies coûteuses mais incontournables : extension de notre réseau satellite, montée en puissance de notre parc de distributeurs de billets : 32 en 2000 contre 10 en 1999 et développement des cartes de paiement pour n'en citer que les composantes les plus importantes ; les chantiers seront menés à bien en 2000 et nous en escomptons un apport appréciable à notre rentabilité.

C'est pourquoi nous vous demandons d'approuver les comptes qui vous sont présentés et de donner quitus et décharge de leur gestion aux administrateurs en fonction au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont soumises et qui portent sur le renouvellement des mandats venus à expiration, sur la cooptation de nouveaux administrateurs ainsi que sur le quitus entier et définitif à donner à l'administrateur sortant.

Nous vous remercions de votre bienveillante attention.

SGBCI

Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 1999

Mazars et Guérard

Ernst & Young - CCCA

SGBCI

5 et 7, Avenue Joseph Anoma
Société Anonyme au Capital de 15 333 335 000 FCFA
R.C. 2641

Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 1999

Mazars et Guérard

Ernst & Young - CCCA

SGBCI

*Exercice clos le
31 décembre 1999*

Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1999 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire (SGBCI), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi ;
- le respect de la réglementation bancaire.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous formulons la réserve suivante :

La mise en place en août 1999 du nouveau système d'information a entraîné des dysfonctionnements importants qui se sont notamment traduits par des anomalies comptables..

L'analyse de ces anomalies et leur régularisation ne sont à ce jour pas complètement terminées. Nous avons cependant constaté que les régularisations déjà opérées n'ont pas

SGBCI

Exercice clos le
31 décembre 1999

affecté le compte de résultat de manière significative et se sont pour l'essentiel traduites par des reclassements de compte à compte, principalement au sein des comptes d'ordre et divers.

L'incidence définitive des travaux de régularisation en cours n'est cependant pas à ce jour totalement connue.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels au 31 décembre 1999.

3 Respect de la réglementation bancaire

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications relatives au respect de la réglementation bancaire.

Nous devons porter à votre attention les informations suivantes :

- Le ratio de structure du portefeuille ainsi que le ratio de liquidité s'établissent respectivement au 31 décembre 1999 à 9,7% et 42,3% alors que le minimum réglementaire pour ces ratios est fixé à 60%.
- Le ratio de couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables progresse pour atteindre 45% pour un minimum requis fixé à 75%.

SGBCI

Exercice clos le
31 décembre 1999

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur le respect par la SGBCI des dispositions de la réglementation bancaire au 31 décembre 1999.

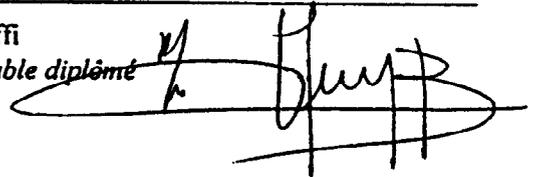
Abidjan, le 5 juin 2000

Mazars & Guérard :

Jean Pierre Bouniol
Associé

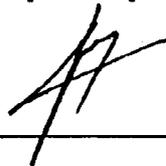


Micheline Koffi
Expert comptable diplômé



Ernst & Young - CCCA :

Christian Marmignon
Expert comptable diplômé



SGBCI

Rapport Spécial des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 1999

Mazars et Guérard

Ernst & Young - CCCA

SGBCI

01 B.P. 3904 ABIDJAN 01

Rapport Spécial des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 1999

Mazars et Guérard

Ernst & Young - CCA

SGBCI

Exercice clos le 31
décembre 1999

Rapport Spécial des commissaires aux comptes

Présenté en application de l'article 440 de l'acte uniforme de l'OHADA
et de l'article 35 de la loi du 25 juillet 1990

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 440 de l'acte uniforme du traité de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE (Groupement d'Intérêt Economique) du 17 avril 1997, nous vous présentons notre rapport sur les conventions prévues à l'article 438 de l'acte uniforme.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes entre l'établissement et l'un des administrateurs, Directeur Général ou Directeur Général adjoint, ou entre l'établissement et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur (art. 438).

Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales (art. 439).

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, conformément à l'article 35 de la loi bancaire du 25 juillet 1990, nous devons vous rendre compte de tous les prêts consentis par la Banque à ses dirigeants, à ses principaux actionnaires ou associés ou aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social.

1 Convention conclue au cours de l'exercice 1999

Nous n'avons été informés d'aucune convention conclue durant l'exercice 1999.

2 Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

2.1 Avec la Société Générale, représentée par Monsieur Jean-Louis Mattei

- **Nature et objet**

Convention d'assistance technique conclue entre SGBCI et la Société Générale (France).

SGBCI

Exercice clos le 31
décembre 1999

- **Modalités**

Les conditions de rémunération n'ont pas varié. Les prestations facturées à SGBCI s'élèvent à 400 millions de FCFA hors taxes, complétées par des remboursements de frais de 374,6 millions de FCFA.

2.2 Avec SOGEFINANCE, représenté par Monsieur Michel Miaille

2.2.1 Convention de refinancement des crédits à moyen terme accordés par SOGEFINANCE

- **Nature et objet**

Convention de prêt à moyen terme accordé par SGBCI pour un montant de 3 milliards de FCFA destiné au refinancement des crédits à moyen terme octroyés par SOGEFINANCE.

- **Modalités**

Ce prêt est adossé aux crédits à moyen terme octroyés par SOGEFINANCE. La durée de chaque utilisation est identique à celle du crédit correspondant (même tableau d'amortissement) et la rémunération est fixée au taux de base bancaire SGBCI diminué de 2 points.

Le montant utilisé par SOGEFINANCE s'élève à 1 milliard de FCFA et a engendré des produits d'intérêts de 95,8 millions de FCFA au titre de l'exercice 1999.

2.2.2 Mise à disposition par la SGBCI de lignes de crédit

- **Nature et objet**

Mise à disposition de lignes de crédit par la SGBCI pour le refinancement des opérations commerciales de SOGEFINANCE.

- **Modalités**

SGBCI est rémunérée au taux moyen du marché monétaire majoré d'un point, soit 6 % pour l'exercice sous revue.

Les intérêts payés par SOGEFINANCE à SGBCI s'élèvent à 11,1 millions de FCFA.

SGBCI

Exercice clos le 31
décembre 1999

2.2.3 Convention d'aval de SOGEFINANCE par SGBCI, en faveur de BOAD

- **Nature et objet**

Convention de garantie de la SGBCI en faveur de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour les refinancements de crédits à moyen terme obtenus de cette institution.

- **Modalités**

La commission s'élève à 0,5% du capital restant dû.

Le revenu au titre de l'exercice 1999 s'élève à 15 millions de FCFA.

L'encours au 31 décembre 1999 des refinancements de la BOAD s'élève à 2 530 millions de FCFA.

2.2.4 Convention de mise à disposition de locaux professionnels par SGBCI

- **Nature et objet**

Convention de mise à disposition par la SGBCI d'un local au second étage d'un immeuble sis à l'avenue Delafosse à Abidjan-Plateau.

- **Modalités**

Cette convention fait l'objet d'une facturation forfaitaire d'un (1) million de FCFA par mois qui couvre le loyer et les charges locatives (eau, électricité, entretien, etc.).

Le revenu au titre de l'exercice 1998 s'élève donc à 12 millions de FCFA.

2.3 Avec SOGEFIBAIL, représenté par Monsieur Michel Miaille

2.3.1 Mise à disposition par la SGBCI d'une ligne de crédit

- **Nature et objet**

Mise à disposition d'une ligne de crédit par la SGBCI pour le refinancement des opérations commerciales de SOGEFIBAIL.

- **Modalités**

La SGBCI est rémunérée au taux moyen du marché monétaire majoré d'un point.

Les intérêts supportés par SOGEFIBAIL se sont élevés à 255 millions de FCFA au titre de l'exercice 1999.

L'encours de la ligne de crédit s'élève à 5 200 millions de FCFA au 31 décembre 1999.

SGBCI

Exercice clos le 31
décembre 1999

2.3.2 Convention d'aval de SOGEFIBAIL par SGBCI, en faveur de CAURIS INVESTISSEMENTS

- **Nature et objet**

Convention de garantie de SGBCI en faveur de CAURIS INVESTISSEMENTS pour le prêt de 1 milliard de FCFA consenti à SOGEFIBAIL.

- **Modalités**

La commission s'élève à 0,25% du capital restant dû.

Le revenu s'est élevé à 9 millions de FCFA au titre de l'exercice 1999.

2.3.3 Convention de garantie de la SGBCI du 14 janvier 1992

- **Nature et objet**

Convention de garantie de la SGBCI afin de couvrir SOGEFIBAIL contre les pertes pouvant résulter du non-paiement de redevances par les clients, et contre les pertes définitives que SOGEFIBAIL pourrait supporter après épuisement de tous les recours engagés contre les clients défaillants.

- **Modalités**

Le taux annuel de la commission supportée par SOGEFIBAIL est fixé à 2,5%. Les commissions, calculées prorata temporis, sont versées à la SGBCI chaque fin de mois. Au titre de l'exercice 1999, les commissions se sont élevées à 195 millions de FCFA.

Le montant des engagements par signature reçus (hors bilan) au titre de la convention de garantie s'élève à 11 392 millions de FCFA au 31 décembre 1999.

2.3.4 Convention de bail avec SOGEFIBAIL pour des locaux commerciaux

- **Nature et objet**

Convention de bail pour un local d'une superficie de 200 m² au premier étage d'un immeuble sis à l'avenue Delafosse à Abidjan-Plateau. Ce bail est conclu pour une durée d'un an à partir du 1^{er} janvier 1987, renouvelable par tacite reconduction.

- **Modalités**

Le loyer mensuel s'élève à 1 184 000 FCFA depuis l'exercice 1988. Au titre de cet exercice, le revenu annuel s'est élevé à 14,2 millions de FCFA.

SGBCI

Exercice clos le 31
décembre 1999

2.3.5 Convention de bail d'une villa de direction

- Nature et objet

La SGBCI a mis à la disposition de SOGEFIBAIL une villa sise à Abidjan-Adjamé Indénié, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} octobre 1990, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation trois mois à l'avance par l'une des parties.

- Modalités

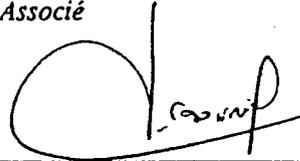
Le loyer mensuel s'élève à 200 000 FCFA, soit un revenu annuel de 2,4 millions de FCFA.

Conformément à la loi et aux statuts de la Banque, il vous appartiendra d'approuver ces conventions.

Abidjan, le 5 juin 2000

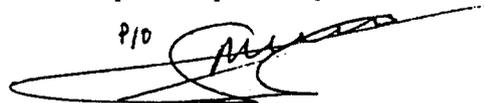
Mazars & Guérard :

Jean-Pierre Bouniol
Associé



Micheline Koffi
Expert comptable diplômé

P/O



Ernst & Young - CCCA :

Christian Marmignon
Expert comptable diplômé



S G B C I - B I L A N P U B L I E

| A C T I F | | | | P A S S I F | | | |
|-------------------------------|--------------------------------------|------------------------|------------------------|-------------|-----------------------------------|------------------------|------------------------|
| POSTE | RUBRIQUES | MONTANTS NETS | | POSTE | RUBRIQUES | MONTANTS NETS | |
| | | 31-déc-99 | 31-déc-98 | | | 31-déc-99 | 31-déc-98 |
| A10 | CAISSE | 14 967 940 426 | 5 560 048 688 | F02 | DETTES INTERBANCAIRES | 54 417 259 955 | 40 831 040 356 |
| A02 | CREANCES INTERBANCAIRES | 47 861 660 972 | 44 366 975 319 | F03 | - A vue | 6 069 659 955 | 7 581 814 019 |
| A03 | - A vue | 18 849 365 046 | 20 788 658 751 | F07 | * Banques centrales | | |
| A04 | * Banques centrales | 6 124 526 314 | 3 256 193 521 | F08 | * Autres établissements de crédit | 6 069 659 955 | 7 581 814 019 |
| A05 | * Trésor public, CCP | 104 933 828 | 100 826 113 | | - A terme | 48 347 600 000 | 33 249 226 337 |
| A07 | * Autres établissements de crédit | 12 619 904 904 | 17 431 639 117 | G02 | DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE | 344 057 197 801 | 356 431 015 005 |
| A08 | - A terme | 29 012 295 926 | 23 578 316 568 | G03 | - Comptes d'épargne à vue | 73 101 327 124 | 73 616 005 894 |
| B02 | CREANCES SUR LA CLIENTELE | 318 480 300 851 | 335 613 850 660 | G04 | - Comptes d'épargne à terme | 56 034 604 517 | 76 034 377 962 |
| B10 | - Portefeuille d'effets commerciaux | 16 946 954 706 | 32 452 800 431 | G05 | - Bons de caisse | 8 524 368 202 | 11 357 775 837 |
| B11 | * Crédits de campagne | - | - | G06 | - Autres dettes à vue | 172 634 571 812 | 160 526 558 359 |
| B12 | * Crédits ordinaires | 16 946 954 706 | 32 452 800 431 | G07 | - Autres dettes à terme | 33 762 326 146 | 34 896 296 953 |
| B2A | - Autres concours à la clientèle | 191 724 267 078 | 221 991 411 207 | H30 | DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE | 6 009 926 500 | 1 363 790 000 |
| B2C | * Crédits de campagne | 11 352 312 016 | 45 857 030 808 | H35 | AUTRES PASSIFS | 8 069 799 062 | 6 415 077 283 |
| B2G | * Crédits ordinaires | 180 371 955 062 | 176 134 380 399 | H6A | COMPTES D'ORDRE ET DIVERS | 17 142 131 846 | 7 315 464 686 |
| B2N | - Comptes ordinaires débiteurs | 109 809 079 067 | 81 169 639 022 | L30 | PROVISIONS RISQUES ET CHARGES | 773 300 000 | 2 673 300 000 |
| B50 | - Affacturage | | | L35 | PROVISIONS REGLEMENTEES | 550 000 000 | 400 000 000 |
| C10 | TITRES DE PLACEMENT | 620 884 702 | 668 933 021 | L60 | CAPITAL | 15 333 335 000 | 15 333 335 000 |
| D1A | IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 37 196 463 078 | 41 290 836 499 | L55 | RESERVES | 16 050 882 991 | 15 632 655 991 |
| D20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 279 548 134 | 295 007 466 | L70 | REPORT A NOUVEAU | 5 394 192 687 | 3 024 240 646 |
| D22 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 11 375 549 238 | 9 945 155 766 | L80 | RESULTAT DE L'EXERCICE | 5 982 164 229 | 2 788 179 041 |
| C20 | AUTRES ACTIFS | 8 518 688 857 | 4 606 644 312 | | | | |
| C6A | COMPTES D'ORDRE ET DIVERS | 34 479 153 813 | 9 860 645 277 | | | | |
| E90 | TOTAL ACTIF | 473 780 190 071 | 452 208 098 008 | E90 | TOTAL PASSIF | 473 780 190 071 | 452 208 098 008 |
| ENGAGEMENTS HORS BILAN | | | | | | | |
| | ENGAGEMENTS DONNES | 169 638 190 669 | 162 726 615 197 | | ENGAGEMENTS RECUS | 242 759 582 178 | 240 297 592 951 |
| | Engagements de financement | 22 149 647 898 | 21 029 586 318 | | Engagements de financement | - | - |
| N1A | En faveur d'établissements de crédit | | | N1H | Reçus d'établissements de crédit | | |
| N1J | En faveur de la clientèle | 22 149 647 898 | 21 029 586 318 | | Engagements de garantie | 242 759 582 178 | 240 297 592 951 |
| | Engagements de garantie | 147 488 542 771 | 141 697 028 879 | N2H | D'établissements de crédit | 27 016 441 536 | 24 554 452 309 |
| N2A | D'ordre d'établissements de crédit | 9 230 147 118 | 10 657 548 842 | N2M | De la clientèle | 215 743 140 642 | 215 743 140 642 |
| N2J | D'ordre de la clientèle | 138 258 395 653 | 131 039 480 037 | | | | |

S G B C I - C O M P T E D E R E S U L T A T P U B L I E

| D E B I T | | | | C R E D I T | | | |
|-----------|--|----------------|----------------|-------------|---|----------------|----------------|
| POSTE | RUBRIQUES | MONTANTS NETS | | POSTE | RUBRIQUES | MONTANTS NETS | |
| | | 31-déc-99 | 31-déc-98 | | | 31-déc-99 | 31-déc-98 |
| R01 | INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES | 10 508 920 637 | 10 146 885 053 | V 01 | INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES | 36 196 276 715 | 39 305 337 927 |
| R 03 | Sur dettes interbancaires | 2 943 989 552 | 1 031 875 904 | V03 | Sur créances interbancaires | 1 865 578 760 | 2 056 200 941 |
| R04 | Sur dettes à l'égard de la clientèle | 7 501 753 652 | 9 007 765 559 | V04 | Sur créances à de la clientèle | 32 748 743 595 | 35 467 201 956 |
| R4D | Sur dettes représentées par un titre | 63 177 433 | 107 243 590 | V05 | Sur titres d'investissement | 1 581 954 360 | 1 781 935 030 |
| R06 | COMMISSIONS | 53 082 058 | 75 900 051 | | | | |
| R4A | CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES | 54 555 340 | 110 756 339 | V06 | COMMISSIONS | 13 459 849 439 | 12 038 294 356 |
| R6A | Charges sur opérations de change | 54 555 340 | 110 756 339 | | | | |
| R6U | CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION | 58 370 014 | 56 197 525 | V4A | PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES | 2 678 831 820 | 3 669 166 443 |
| | Charges sur moyens de paiement | 44 720 565 | 56 197 525 | V4C | Produits sur titres de placement | 25 326 500 | 292 072 840 |
| | Autres | 13 649 449 | | V4Z | Dividendes et produits assimilés | 104 320 985 | 137 243 305 |
| S01 | FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION | 18 387 117 478 | 19 539 076 782 | V6A | Produits sur opérations de change | 667 052 608 | 858 427 808 |
| S02 | Charges de personnel | 9 468 406 216 | 10 939 640 089 | V6F | Produits sur opération de hors bilan | 1 882 131 727 | 2 381 422 490 |
| S05 | Impôt et taxes | 1 468 743 871 | 2 111 064 085 | | | | |
| S05 | Charges générales d'exploitation | 7 449 967 391 | 6 488 372 608 | | | | |
| T51 | DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS | 2 689 318 873 | 2 403 216 696 | V6T | PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION | 1 205 536 013 | 1 284 598 307 |
| | Exploitation | 2 529 245 085 | 2 325 140 496 | | Produits sur opérations diverses | 501 180 172 | 603 346 316 |
| | Hors exploitation | 160 073 788 | 78 076 200 | | Produits sur moyens de paiement | 45 083 646 | 133 635 146 |
| | | | | | Autres | 659 272 195 | 547 616 845 |
| T6A | SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES ET HORS BILAN | 10 231 755 320 | 20 580 009 559 | | | | |
| | Pertes sur créances | 2 555 904 110 | 28 853 745 526 | | | | |
| | Dotations aux provisions | 17 077 656 548 | 26 209 099 015 | W4R | PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION | 50 996 486 | 12 233 738 |
| | Récupérations et reprises de provisions | 9 401 805 338 | 34 482 834 982 | | Plus-values de cessions des immobilisations | 50 996 486 | 12 233 738 |
| T80 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 3 922 443 983 | 213 882 152 | | | | |
| T81 | PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS | 1 086 609 343 | 232 626 593 | X80 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 99 450 181 | 334 260 423 |
| T82 | IMPOT SUR LES BENEFICES | 2 134 084 846 | 519 752 816 | | | | |
| L80 | RESULTAT DE L'EXERCICE | 5 982 164 229 | 2 788 178 041 | X81 | PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS | 1 417 481 467 | 22 593 413 |
| T84 | TOTAL DEBIT | 55 108 422 121 | 56 666 484 607 | X84 | TOTAL CREDIT | 55 108 422 121 | 56 666 484 607 |

PUBLICATION ANNUELLE

PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT 1999

| | |
|--|---------------|
| DOTATION A LA RESERVE LEGALE ET SPECIALE | 897 324 634 |
| DISTRIBUTION DE DIVIDENDES | 1 533 333 500 |
| DOTATION AU REPORT A NOUVEAU | 3 551 506 095 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 5 982 164 229 |

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes quitus de l'exécution de leurs mandats et décharge pour l'exercice écoulé. Elle donne également au Crédit Suisse First Boston, quitus entier et définitif de sa gestion.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale approuve la cooptation en qualité d'Administrateurs de :

- Monsieur Ephrem ENOH, en remplacement de M. KESSE Feh Lambert, démissionnaire, pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.
- Monsieur Moustapha DIABI, en remplacement de Monsieur André Désiré AHOUTI, démissionnaire, pour une durée de 2 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.
- Du Groupe ATHENA AFRIQUE, en remplacement de Monsieur Yves Marie KOISSY dont le mandat prend fin à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale, constatant que des mandats d'Administrateurs viennent à expiration ce jour, renouvelle pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2003 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002, les mandats de :

- M. Tiémoko Yadé COULIBALY
- M. Didier ALIX
- BANCA NAZIONALE DEL LAVORO
- GROUPE ATHENA AFRIQUE

Septième Résolution